

COMMUNE DE SAINT CIERGE LA SERRE

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

du 19 décembre 2023

Etaient présents : Mesdames BRIVET Sylvette, CHAUDIER Alexandra, Messieurs BLANC Pierre, CHIEZE Bernard, GODEFROY Cyril, NAUDOT Olivier, ROCHE Stéphane, VIVAT Thierry formant la majorité des membres en exercice.

Était absente excusée : Mme CHOLVY Mélanie

Mme Alexandra CHAUDIER a été élue secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 18h34.

❖ **Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 27 septembre 2024**

8 Validations

❖ **Autorisation paiement investissement budget principal avant vote du budget primitif 2024**

Le conseil municipal délibère afin de pouvoir mobiliser des crédits en investissement avant le vote du budget 2024. De ce fait la mairie pourra payer les factures d'investissement reçues dans la limite de 25% des sommes budgétisées en 2023 soit 15 675€.

8 Validations

❖ **Prime pouvoir d'achat**

Le Conseil municipal décide d'allouer une prime pouvoir d'achat aux 4 agents municipaux comme le prévoit désormais la loi et ce afin de faire face à l'inflation constatée. Il décide de voter cette prime au taux maximal autorisé. Elle sera versée à chaque agent au prorata du temps travaillé pour la collectivité.

8 Validations

❖ **Participation financière à la nouvelle caserne de La Voulte**

La caserne de La Voulte sur Rhône -dont dépend Saint Cierge la Serre- va être rénovée et agrandie prochainement. Le budget prévisionnel est le suivant :

Achat terrain : 195 00€

Rénovation des 1 200m² existants : 1 200 000€

Réalisation d'une extension de 200m² : 44 000€

Aménagements extérieurs (parking et divers) : 150 000€

Participation du SDIS à hauteur de 65% et des communes à hauteur de 35% au prorata du nombre d'habitants. Soit un budget prévisionnel pour Saint Cierge la Serre de 12 663€ qui sera appelé sur 3 exercices budgétaires comme suit :

- 2024 : 5 065€
- 2025 : 6 332€
- 2026 : 1 266€

8 Validations

❖ **Augmentation des mutuelles MNT**

Note d'information : la mutuelle MNT a notifiée une augmentation de 1.3% de son tarif. Ce qui impactera sur les charges de 0.34€ à 0.50€ par mois et par agent pour le personnel communal.

Séance levée à 20h24.